



14ème législature

Question N° : 19626	De M. Thierry Robert (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >DOM-ROM : La Réunion	Analyse > situation agricole.
Question publiée au JO le : 26/02/2013 Réponse publiée au JO le : 23/04/2013 page : 4419		

Texte de la question

M. Thierry Robert interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation agricole à la Réunion, en particulier au sein des filières arboricoles et maraîchères, suite aux passages successifs des cyclones *Dumilé* et *Felleng* au mois de janvier 2013. Les vents cycloniques et les précipitations ont entraîné des dégâts importants et ont fragilisé les exploitations agricoles, dont certaines connaissaient déjà des problèmes de trésorerie, suite aux épisodes de sécheresse qui ont touché l'île durant l'année 2012. La mission d'enquête nommée par le Préfet de La Réunion, conformément aux dispositions de la circulaire du 11 juillet 2012 relative à la mise en oeuvre du fonds de secours pour l'Outre-Mer, confirme que le passage du cyclone *Dumilé* a eu des conséquences importantes sur l'agriculture réunionnaise, avec des dégâts plus significatifs sur les secteurs des hauts de l'île et sur le littoral Ouest et Sud, précisément de la Possession à Saint-Rose. Le montant des dommages sur les exploitations agricoles a été estimé à un peu plus de 17 millions d'euros (dont près de 14,6 millions d'euros pour les seules pertes de récoltes), pour un montant d'indemnisation de l'ordre de 4,8 millions d'euros. Au regard des conséquences importantes engendrées par les cyclones *Dumilé* et *Felleng* sur les exploitations agricoles réunionnaises, il souhaite savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend reconnaître le caractère de calamité agricole suite aux passages des cyclones *Dumilé* et *Felleng*, afin d'aider financièrement les exploitations et les filières agricoles réunionnaises.

Texte de la réponse

Une demande d'intervention du fonds de secours a été faite au ministre des Outre-Mer par le préfet de La Réunion en janvier 2013. L'autorisation d'intervention du fonds de secours signée du ministre des Outre-Mer doit parvenir prochainement au préfet. Sur la base de cette décision d'intervention, le préfet va donc dans les semaines qui viennent prendre un arrêté de reconnaissance de l'état de calamité agricole pour le cyclone Dumilé. Pour ce qui concerne le cyclone Felleng (février 2013), une demande d'intervention du fonds de secours doit être prochainement adressée au ministre des Outre-Mer par le préfet de La Réunion. Cette demande ne concernera pas les exploitants agricoles mais uniquement l'indemnisation de dégâts subis par les équipements de collectivités locales.